

CE PLI PEUT ETRE OUVERT POUR CONTROLE POSTAL.

Déposé à Liège X.



REVUE MENSUELLE L.G.E.

+++++

Rédacteur : Le Comité

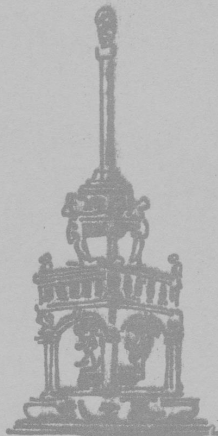
Responsable: ON4DX
Jacques Deldime
42, Avenue Jean Hans
4030 LIEGE.

ONL8113
Cosemans Henri
19, Rue de la Foule
4330 GRACE-HOLLOGNE

Sommaire : Soirée Lge
P.V. réunion de section
Transformateur suite
Contest en cw pour débutants
Old-Timers
Remarque de ON7TP
Journal officiel
Réunion Administrateurs et DM
P.V. comité Lge
Rat portes ouvertes

O N S V L
UNION BELGE des
AMATEURS-EMETTEURS.

Mars 1990



COMITE L.G.E.

<u>Administration</u>	: City Manager	Jacques Deldime	ON4DX
	Secrétaire	Robert Vandeputte	ON4VL
	Trésorier	Arthur Maassen	ON6MA
<u>Instruction</u>	: Radio	Eloi Gillet	ON4KGL
		Daniel Massotte	ON4KDM
	Télégraphie	Jean Titeux	ON6TJ
<u>Emissions</u>	: HF	Jacques Gillet	ON6IY
	VHF	Jean Paul Thysen	ON6AO
		Joseph Navette	ON4MI
	ATV	Maurice Pérignon	ON6PM
	Digitales	Jean Claude Renard	ON5TH
<u>Accueil</u>	: Shack	Jacques Deldime	ON4DX
		José Florent	ON6AM
	Matériel	José Florent	ON6AM
	HF	Jacques Gillet	ON6IY
	Bibliothèque	Marcel Leclercq	ON4NL
	ONL	Patrick Goffart	ONL1081
	QSL Manager	Janny Spécia	ON5PO
	Shack QSL	Carlo Perséo	ON1KPO
	Public relat.	René Peeters	ON1KBK
	Diplôme DVL	Robert Vandeputte	ON4VL
<u>Mensuel</u>	: Rédacteur	Le Comité LGE	
	Impression	Daniel Massotte	ON4KDM
	Expédition	José Florent + XYL	ON6AM

D I S T R I C T M A N A G E R : ON4VL tél: 041/637410

+++++

Adresse du Shack : Station Radio-Amateur U.B.A.
Institut St Laurent
29,rue St Laurent
4000 LIEGE.

Compte section : 340 - 0307582 - 33
A. Maassen et J. Deldime
4170 Comblain-au-Pont.

Compte ONOLG : 196 - 3667231 - 07
D. Nagels et A. Maassen
5241 Vinalmont.

Compte Packet : 001 - 2037222 - 07
E.B.P.R.N. - U.B.A.
87,Av. des Chèvrefeuilles
4121 Neupré.

+++++
+ VENEZ NOUS RENDRE VISITE DES 14 H +
+ TOUS LES SAMEDIS +
+ AU SHACK +
+++++

Chers amis,

Comme beaucoup de membres nous demandent de faire en sorte que tous les OMs de la section, mais aussi d'autres sections, puissent se rencontrer dans des circonstances différentes de celles des réunions habituelles.

Le Comité LGE vous propose **une soirée dansante** à Oneux.

Cette soirée se déroulera le **vendredi 20 avril** prochain en la **salle de l'Alliance** dès 19h00 à Oneux.

MENU 450 f

Apéritif

**

Pâté et crudités
Confiture d'oignons

**

Rôti de porc en sauce
Croquettes de p. de t.
Pêches aux airelles

**

Dessert

Café

**

Nous demandons aux Oms qui désirent participer à cette soirée de se faire connaître **le plus rapidement possible** au moyen de ce bulletin réponse soit auprès de **ON6MA Arthur** soit auprès de **ON4DX**. La soirée ne se fera que s'il y a un nombre suffisant de réservations certaines.

La **date limite des réservations** est fixée au **mercredi 11 avril** lors de la réunion de section.

Bulletin de participation

Je soussigné.....indicatif.....
participerai à la soirée du vendredi 20 avril 1990 à Oneux.

Je réservesouper(s) contre la somme def(.....x450f)
que je verse au compte de la section: 340 - 0307582 - 33

A.Maassen et J.Deldime
4170 Comblain-au-Pont

Si le nombre des participants était insuffisant le Comité se réserve le droit d'annuler la soirée et rembourserait les personnes ayant réservé.

Signature et indicatif,

.....

P.V. de la réunion de section du 14 février 1990.

Présents: ON4WF Président U.B.A. et ON1KTA Vice-Président et
 ----- Secrétaire francophone
 ONL1081, ONL3540, ONL3689, ONL7495, ONL8113
 ON1JU, ON1KBK, ON1KFN, ON1KNW, ON1KWM
 ON4CA, ON4DX, ON4KAL, ON4KLG, ON4KLR, ON4KSP, ON4VL
 ON5CJ, ON5CM, ON5DF + XYL, ON5EF, ON5LJ, ON5MR, ON5PO
 ON5RY
 ON6AC, ON6AM, ON6AO, ON6DF, ON6MA, ON6PM, ON6QP
 ON7TP

Invités: M. Cordon Albardia Angel, ONL501, ON1KEL, ON1KNE,
 ----- ON1KZD, ON2KAO, ON5KI, ON7BM, ON7HS + XYL, ON7TA

Excusés: ON4NL, ON5TH, ON6IY, ON6RD, ON6XV

ON4DX, Jacques, le CM ouvre la séance en remerciant le Président U.B.A., ainsi que le Vice-Président et Secrétaire francophone de leur présence parmi nous ce soir.

Il signale le QRM santé d'XYL de ON6AM ainsi que le décès de papa de ON5TH.

Au nom de tous il souhaite un prompt rétablissement à l'épouse de José et présente les condoléances à la famille de Jean-Claude.

Il se dit satisfait du nombre d'Oms ayant régularisés leur cotisation U.B.A. pour cette année.

Il annonce la mise sur pied d'une soirée gastro-dansante pour le 20 avril prochain (un vendredi) pour la somme de 450 fb boissons non comprises, qth Oneux, salle de l'Alliance. Mais il signale que cette rencontre ne pourra avoir lieu que s'il y a suffisamment d'inscrits.

Il cède alors la parole au Président U.B.A. - ON4WF, Gaston.

Le Président fait alors une introduction sur la nécessité des assurances dans la vie aussi bien de tous les jours que de celle qui nous intéresse ce soir celle des radio-amateurs. Il fait ensuite un petit rappel historique et une mise au point concernant le vocabulaire spécifique. Enfin il applique la théorie à la pratique et répond ensuite aux questions des Oms.

De cette réunion il ressort que la majorité des Oms présents est enchantée par la présentation du problème des assurances. Unaniment nous félicitons le Président pour son exposé clair et précis.

Il est décidé que la section écrira au Président afin que celui-ci intervienne auprès du Conseil d'Administration pour que le principe d'une assurance plus efficace couvre les membres de l'Association en augmentant la cotisation annuelle de 150 fb à peu près.

Prochaine réunion le mercredi 14 mars à 19h30.

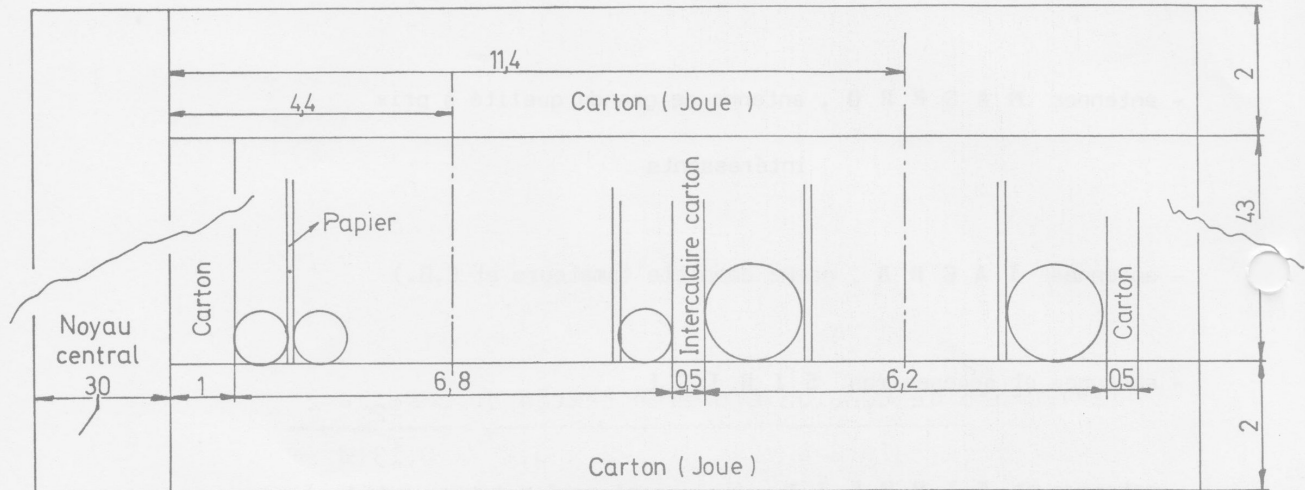
6.

$$I_1 = 1 \text{ A} \quad s_1 = \frac{1}{2,5} = 0,4 \text{ mm}^2 \quad D_1 = 0,7 \text{ mm}$$

$$I_2 = 4 \text{ A} \quad s_2 = \frac{4}{2,5} = 1,6 \text{ mm}^2 \quad D_2 = 1,4 \text{ mm}$$

3°) Encombrement du bobinage

FENETRE Echelle 10



Les fils dont nous disposons ont un diamètre total = $D + 0,05$
 $= D_t$

Nous fabriquons une bobine en carton de 1 mm avec des joues de 2 mm.

Epaisseur du papier entre couches : 0,1 mm

Intercalaire entre le primaire et le secondaire : carton 0,5 mm.

Pour calculer la longueur des enroulements, nous prendrons la longueur de la spire moyenne; sp_m (celle qui se trouve à mi bobinage) x n

	n	D	Dt	sp./couche	Ncouches	Encombrement
Primaire	448	0,7	0,75	43:0,75=57	448:57=8	$(0,75+0,1) \times 8 = 6,8$
Secondaire	112	1,4	1,45	43:1,45=29	112 : 29=4	$(1,45+0,1) \times 4 = 6,2$
		distance au noyau sp_m		perimètre sp_m		long.enroulement
Primaire		4,4		$(30+2 \times 4,4) \times 4 = 156 \text{ mm}$		$0,156 \times 448 = 70 \text{ m}$
Secondaire		11,4		$(30+2 \times 11,4) \times 4 = 215 \text{ mm}$		$0,215 \times 112 = 24 \text{ m}$

9°) Pertes fer

7.

$p_f = \text{poids} \times 1,3 \times B^2$ densité du fer 7,8
dimensions des tôles, voir dessin

$$\text{Volume : } [9,2 \times 7,7 - 2 \times (1,5 \times 4,7)] \times 3 = 171 \text{ cm}^3 \\ = 0,171 \text{ dm}^3$$

$$\text{Poids} = 0,171 \times 7,8 = 1,33 \text{ kg}$$

$$\text{Pertes fer} = 1,33 \times 3 \times 1,2^2 = 6,16 \text{ W}$$

10°) Courant magnétisant I_0

Longueur de la ligne magnétique moyenne = 0,2 m

D'après la courbe $B = (l)H$, nous voyons que pour une induction de $1,2 \text{ Wb/m}^2$, il correspond un champ magnétique de 450 At/m .

$$I_0 = \frac{450 \times 0,2}{448} \\ = 0,2 \text{ A}$$

11°) Résistance des enroulements

D'après aide-mémoire A.C.E.C. $D = 0,7$ $R = 0,046 \text{ } \Omega/\text{m}$

$D = 1,4$ $R = 0,0115 \text{ } \Omega/\text{m}$

$$R_1 = 0,046 \times 70 = 3,22 \text{ } \Omega \quad R_2 = 0,0115 \times 24 = 0,28 \text{ } \Omega$$

12°) Chute de tension à pleine charge et $\cos \phi_2 = 1$

$$\text{Pertes cuivre à vide : } 3,22 \times 0,2^2 = 0,13 \text{ W}$$

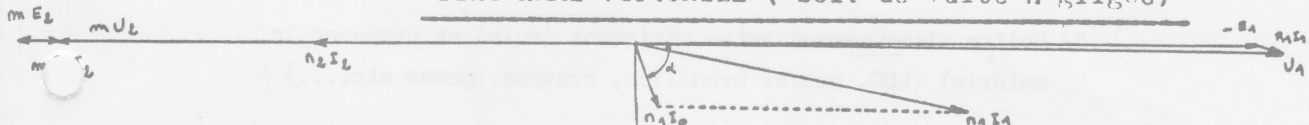
$$\text{Pertes totales à vide : } 6,16 + 0,13 = 6,29 \text{ W}$$

$$\text{Retard de } I_0 \text{ par rapport à } E_1 : 100 \times 0,2 \times \cos \alpha = 6,29 \text{ W}$$

$$\cos \alpha = \frac{6,29}{100 \times 0,2} = 0,31$$

$$\text{d'où } \alpha = 72^\circ$$

DIAGRAMME VECTORIEL (self de fuite négligée)



$$I_1 \approx \sqrt{1^2 + 0,2^2} = 1,02 \text{ A}$$

$$\text{Chute de tension primaire} = R_1 I_1 = 3,22 \times 1,02 = 3,3 \text{ V}$$

Chute de tension secondaire ramenée au primaire :

$$m R_2 I_2 = 4 \times 0,28 \times 4 = 4,48 \text{ V}$$

$$\text{Chute de tension totale à pleine charge : } 3,3 + 4,48 = 7,78 \text{ V}$$

$$\text{Et en \% par rapport à } U_1 : 100 \times 7,78/100 = 7,78 \%$$

OPERATIONS CONTEST en télégraphie (débutants).

PRELIMINAIRES à un CONTEST (CONCOURS), LA PREPARATION.

- 1/ 28 jours précédents la période du CONTEST, vérifier l'ouverture des voies pour les ou la bande de fréquence que vous désirez utiliser (le soleil effectue une rotation une fois tous les 28 jours ; la propagation tend à garder le même modèle (cycle des 28 jours).
- 2/ Pendant la semaine précédent le CONTEST, étudier les bandes. A quelle heure sont-elles ouvertes ? Pour combien de temps ? Prendre note des observations. Le grand moment significatif pour l'observation sera juste quelques jours ou heures précédents le CONTEST.
- 3/ Utiliser les résultats et préparer un plan provisoire d'opération. Naturellement, divers éléments extérieurs (WX etc...) peuvent modifier votre préparation. Modifiez alors votre stratégie.
- 4/ Vérifier l'état de votre station (émetteur, antennes, coupleur, etc.....).
- 5/ Relire attentivement votre règlement (rule) et préparer le matériel (LOG, papier brouillon, crayons, gomme etc....)
- 6/ Parfaire votre préparation par la lecture de livres spécialisés. (Voir liste donnée précédemment dans l'article réservé aux QSO DX).

CONTEST

1/ DENOMINATION DU CONTEST ET REGLEMENT (RULE):

Voir votre CQ-QSO ou autres revues.

2/ DIFFERENTES CLASSES (pour exemple).

- a) MONO-OPERATEUR, MONO-BANDE (SOSB).
- b) MONO-OPERATEUR, MULTI-BANDE (SOMB).
- c) MULTI-OPERATEUR, MULTI-BANDE (MOMB).
- d) SWL.



OPERATIONS CONTEST en télégraphie (suite).

3/ DIFFERENTS MODES: CW - SSB - SSB & CW -

4/ DIFFERENTES BANDES: Pour exemple: de 160 à 10 M (voir le règlement).

5/ DIFFERENTS RAPPORTS (REPORTS).

1/ R S T + No QSO (numéro de série - sérial number)

Ex: RSGB 7 Mhz - YU DX - WORLD WIDE SOUTH AMERICA CW -
CQ WW WPX - VENEZUELA - SEANET DX - COLOMBIAN -
SCANDINAVIAN ACTIVITY - VK, ZL OCEANIAN DX - RSGB
21/28 Mhz PHONE - RSGB 21 Mhz CW - etc.....

2/ R S T + No QSO +

+ Contrée DX, Section ARRL	YL-OM CONTEST
+ 2 lettres indiquant la province pour les Neerlandais.	DUTCH PACC
+ No OBLAST pr stns Russes.	USSR CQ M
+ 2 lettres indiquant la province pour les stns Italiennes.	ARI
+ Etat USA, Provinces VE ou Contrée DX.	NINE LAND CW
+ Province pr stns VE.	CANADA DAY
+ " " " " "	CANADA CONTEST
+ Etat pr stns W/K.	EUROPEAN DX
+ Prénom (name).	CLARA YL/OM
+ No de membre.	HIGH SPEED CLUB CW
+ IPA Nr (+ Etat pr les USA	INT. POLICE ASSOCIATION
+ ZONE IARU.	QRP CLUB CW
+ Comté pr stns HA.	HUNGARIAN CW



THE CLUTCHER

3/ R S T +

+ Etat/Province pr W/VE.	ARRL INTERNATIONAL DX
POWER INPUT pr les stns DX.	
+ OM, age de l'opérateur les YL donnent ØØ.	ALL ASIAN DX
+ ZONE ITU (ON=27).	IARU RADIOSPORT
	BULGARIAN CW
	CZECHOSLOVAKIAN
+ ZONE ITU, les stns YO ajoutent 2 lettres pour Comté.	ROMANIAN DX
+ Etat, Province ou Contrée. Les membres ARCI, ajouteront leur No, les autres leur puissance.	ARCI QRP

.../...

OPERATIONS CONTEST en télégraphie (suite).

3/ R S T +

- | | |
|---|----------------------|
| + ZONE DX (ON=14). | CQ WORLDWIDE DX |
| + Section ARRL,
Contrée pr stns DX | ARRL 16ØM CW |
| ZONE I.T.U. pr les /MM. | |
| + Etat/Province W/VE (KH6,
KL7 inclus), No QSO pr stns
DX (inclus KH2, KP4, etc...) | Ex: <u>ARRL 1ØM.</u> |
| Région I.T.U. pr stns /MM. | |

Ces éléments en + sont à vérifier, soit par l'écoute ou la lecture du règlement du CONTEST (RULE).



6/ POINTS & BONUS: Voir le règlement du CONTEST (RULE).

7/ MULTIPLICATEUR(S): Voir le règlement du CONTEST (RULE).

8/ SCORE FINAL: En règle générale: POINTS X MULTIPLICATEURS.
(voir le règlement car parfois, le résultat est X par un pourcentage etc....).

10/ OBSERVATIONS: Très important de lire convenablement cette partie du règlement du CONTEST (RULE).

Quelques exemples d'OBSERVATIONS:

- 1/ Période de temps minimum sur une même bande avant de QSY.
- 2/ Contenu des LOG, SUMMARY SHEET, FEUILLES RECAPITULATIVES POUR LES DOUBLES (DUPE QSO). Les LOG contiendront (DATE, HEURE (UTC), FREQUENCE, INDICATIF DE LA STATION CONTACTEE, RST +transmis & reçu, INDICUER LE POINT ou BONUS, INDICUER CHAQUE NOUVEAU MULTIPLICATEUR **, LES QSO DOUBLES (DUPE).***, ainsi que toutes autres indications imposées par le règlement du CONTEST en cours.
 ** Pour faciliter le travail des contrôleurs, donnez l'indication la plus complète possible. Par ex: Si, KL7 est pour vous un nouveau multiplicateur, indiquez le préfixe KL7 dans la colonne multiplicateur) etc....
 *** Les QSO DOUBLES (DUPES), seront inscrits sur la feuille de LOG, ils seront barrés par un trait et signalés.
- 3/ Fréquences préférentielles ou obligatoires en conformité avec le BAND-PLANNING IARU REGION I. En cas de non-application, la sanction peut aller jusqu'à la disqualification du ou des participants.

..../....

OPERATIONS CONTEST en télégraphie (suite).

10/ (suite):

- 4/ JD1 OGASAWARA est en ASIE, JD1 MINAMITORI SHIMA est OCEANIEN. Les QSO avec KA ne comptent pas (CONTEST - ASS ASIAN DX -).
- 5/ La même station ne peut-être contactée qu'une seule fois par bande et par fréquence.
- 6/ CROSS BANDE & CROSS MODE INTERDIT (le trafic sur deux bandes et sur deux modes différents CW & SSB par ex. est interdit).
- 7/ QTC: Une station non européenne, pourra retransmettre à une station européenne, une liste de 10 QSO minimum, qu'elle aura déjà effectuée avec des stations d'Europe. Cette liste, sera composée de la manière suivante: HEURE, INDICATIF (CALL), et No du QSO pour chaque station contactée.
- 8/ CLARA: CANADIAN LADIES AMATEUR RADIO ASSOCIATION.
- 9/ Un maximum de 36 heures d'activité est permis durant les 48 heures du CONTEST.
- 10/ Les périodes d'arrêt ne peuvent être inférieures à 30 min. et doivent être indiquées sur le LOG.
- 11/ Délais pour la rentrée des LOG (généralement ceux-ci, doivent être rentrés 30 jours après le CONTEST, la date postale faisant fois). Voir règlement du CONTEST.
- 12/ ADRESSE: Adresse où il faut retransmettre les LOG avant une certaine date limite (voir 11/).

Vu le nombre de CONTESTs annuel, vu que certains règlements varient d'une année à l'autre, il n'est pas possible de donner dans le CQ-QSO et dans le ON5VL une copie de ceux-ci. Vous pouvez vous procurer les règlements auprès de ON6JG, Contest Manager de l'U.B.A. (voir CONTEST NEWS dans votre CQ-QSO) en lui envoyant une enveloppe self adressée (timbrée + quelques timbres pour les photocopies).

Si, vous n'avez jamais participé à un CONTEST, ne dites pas je n'aime pas mais, faites un essai.

LE PRINCIPAL N'EST-IL PAS DE PARTICIPER !!

Pour exemple, quelques procédures de trafic vont suivre.

..../....



THE TEA DRINKER

OPERATIONS CONTEST en télégraphie (suite).QUELQUES DEFINITIONS.

- SHEET : Feuille volante.
LOG : Journal, (livre-journal, voir NAUT. LOG-BOOK).
SUMMARY : Résumé, sommaire
SUNSET : Coucher du soleil.
SUNRISE : Lever du soleil.
CROSS : Contraire, opposé.
CROSS BANDE : Travailler sur deux bandes différentes au même moment.
CROSS MODE : Travailler sur deux modes différents au même moment.
RECAPITULATIVE : Tableau récapitulatif qui sert à résumer sommairement (par ex: situation des doubles etc...)
 Voir également SUMMARY SHEET.
SINGLE OPERATOR : Mono-opérateur.
U.T.C. : UNIVERSAL COORDINATED TIME, temps égal universel.
G.M.T. : GREENWICH MERIDIAN TIME calculé sur le Méridien de GREENWICH. Temps Universel.
 U.T.C. & G.M.T. = ZOULOU TIME, ou HEURE Z.

Pour exemple, QUELQUES PROCEDURES DE TRAFIC.

1/ L'APPEL: L'appel général est conçu du CQ, suivit de la dénomination du CONTEST ex: CQ TEST UBA DE ON5VL ON5VL ON5VL K ou BK le trafic s'effectuant généralement en QSK.

2/ REPONSE: ex: ON5VL DE ON6TJ BK
 ON6TJ 599 Ø2Ø LG BK
 (ON6TJ répond) R 599 Ø12 LG GL 73 BK
 (ON5VL répond) R CFM 73 QRZ DE ON5VL BK



THE TAPPER

REMARQUES: Le chiffre 9 est souvent remplacé par N (599 5NN)
 Le chiffre Ø est souvent remplacé par un T ou un O.
 Le chiffre l est souvent remplacé par un A etc.....

J'espère avoir répondu à une partie de vos questions, les autres réponses, vous les trouverez dans des revues spécialisées.

Bons essais, 73s ON6TJ

-FIN-

3^{ème} Old-Timers et Ham-Spirit Contest

+++++

Pour la 3e année consécutive, le G.D.V., le Groupement des Radioamateurs de Verviers et Environs convie tous les licenciés et les SWLs à participer à ce contest unique en son genre. Comme les autres années, cette activité a pour but essentiel de provoquer des retrouvailles, d'abord sur l'air et pourquoi pas ensuite de visu.

Bandes- Dates- Heures BELGES :

Bande 80m: samedi 31 mars: 13h à 16h et 18h à 20h
dimanche 1er avril: 9h à 12h et 15h à 19h

Bande 2m :samedi 7 avril: 13h à 16h et 18h à 20h
dimanche 8 avril: 9h à 12h et 15h à 19h

soit une durée de 12 heures pour chaque compétition.

Les participants sont priés de respecter le bandplanning.

En 144mcs, les QSOs via relais ne sont pas valables.

En 3,5mcs, pour rappel, les fréquences allouées pour les contests sont: de 3.510 kcs à 3.560 kcs pour la CW, de 3.600 kcs à 3.650 kcs + 3.700 kcs à 3.775 kcs pour les autres modes.

Modes: CW - SSB - RTTY - SSTV - (+ NBFM en 144mcs).

Participants: tout radioamateur et SWL, aussi étrangers, ayant connaissance du présent règlement.

Appel: CQ Old-timers ou CQ Ham-Spirit Contest en phonie; CQ OT ou CQ GDV en CW.

Durant cette compétition, il ne s'agit pas nécessairement d'effectuer le plus grand nombre de QSOs. Mais, contacter un ancien vous vaudra un plus grand nombre de points. SOUS AUCUN PRETEXTE, vous ne pourrez cependant ignorer les jeunes licenciés qui vous appelleraient, ceux qui assurent la continuité de notre beau hobby, d'où le second nom donné à ce contest.

Au lendemain de ces 2 week-end, chaque opérateur, pour chaque bande devra établir sa feuille de log à expédier: il faut sélectionner de son cahier de trafic UN MAXIMUM de 50 qsos, ceux qui permettront d'obtenir le score le plus élevé (a X b en 80m :voir plus loin). Il va de soi qu'on peut envoyer un log avec moins de 50 qsos.

points: ils correspondent tout simplement à l'ancienneté de la licence des opérateurs contactés (ou des stations pour les clubs), à compter à partir de l'obtention de la PREMIERE licence officielle. Noter bien qu'en 80m, les stations clubs ON6BR et ON7WR des sections jumelées avec le GDV, respectivement Bruges et Waterloo vous passeront d'office 100 points. Il en sera de même pour ON5PL, station-club GDV (3 jokers).

Le total de tous ces points (=a) pour le 80m, sera multiplié par le nombre de provinces travaillées (9 et 1 des FBA) + chaque pays DXCC travaillés sauf ON (=b).

En 2m, il n'y a pas de joker, ni de multiplicateur.

Les stations ONI doivent passer des points doublés (2 fois leur ancienneté) et les ON2 doivent multiplier l'âge de leur licence par 4.

Ce sont là quelques modifications par rapport aux règlements antérieurs pour stimuler le trafic et rendre la compétition plus attractive.

si vous participez sur les 2 bandes, envoyez 2 log différents (2 concours différents).

Prix: coupe au licencié qui a le plus de points en 80 m
 coupe au licencié qui a le plus de points en 2 m
 coupe à l'SWL non membre GDV qui a le plus haut score peu importe la bande.
 coupe à l'SWL membre du GDV qui a le plus haut score.

Chaque premier classé sera l'invité du GDV à sa journée "Rencontres radioamateurs" du 2e week-end de juin et recevra son prix à cette occasion.

L'Old-Timers contest peut être l'occasion pour certains de collecter des points pour le WOOL CITY Award. (Mouton)

Envoyez vos log au GDV, Box II, 4800, Verviers I pour le 25 avril au plus tard avec nom, prénom, adresse complète et call.

Bonne chance à tous et 73s,

Le Comité du GDV

Exemple de log (licencié):

Date	QTR	Call	RS(T)émis	RS(T)recu	nom	QTH	pts	mult 80m
3I.3	I3,05	ON4HA	59023	59009	Christian	Verviers	9	LG
3I.3	I3,15	PA3ATH	59023	59010	Jan	Assen	IU	PA

Exemple de log (écouteur):

Date	QTR	Call	Nom	QTH	RS(T)	avec	pts	mult. 80m
3I.3	I3,05	ON5PA	Pol	Heusy	59023	ON4HA	23	LG
3I.3	I3,05	ON4HA	Christian	Stembert	59009	ON5PA	9	LG

Dans ces exemples, ON4HA aurait obtenu sa licence en 1981, ON5PA en 1967, PA3ATH en 1980.

Dès à présent, retenez le 2e week-end de juin pour un QSY à Verviers. Comme en 88 et 89, ce devrait être super FB. Toutes les infos paraîtront en temps voulu. Qu'on se le dise!!

ON4SG

Chers Amis,

A l'heure où nous envoyons notre journal à l'impression nous apprenons que le pylône supportant ONOLG vient d'être mis KO par la répétition des coups de vent.

Ne soyez donc pas étonnés de ne plus entendre OLG pendant un certain temps.

Les responsables feront le maximum pour remettre les choses en état le plus rapidement possible.

Jacques - ON4DX

A pronos du "HOME MADE"
(voir ON5VL de décembre 1989)

Lors de ma visite à St Laurent, le samedi 6 janvier dernier, j'ai entendu parler du montage d'un transcepteur (transceiver, en anglais) 14 MHz CW/SSB.

Quelques uns s'y intéressent à ce montage "Home-Made" et il est décrit dans le ON5VL de décembre 1989....comme tout lecteur de notre mensuel le sait.

Durant la discussion de ce samedi-là, j'entendis Robert, ON1KCR, dire : "Bizarre ce transistor MC 140 !!! D'habitude un "MC" indique un circuit intégré..."

Mais si Robert avait bien lu le texte français il aurait vu à la page 10 : " Régler le noyau de L # (collecteur du MC 140 ou BF 173"

A la page 17, on peut lire, dans le texte allemand, sous le titre HINWEISE :

Der transistor MC 140 kann durch einen 2N2219 oder ähnlichen Typ ersetzt werden.

Ce qui donne en bon français :

" Le transistor MC 140 peut être remplacé par un 2N2219 ou un type analogue."

A la page 15 nous voyons aussi -en allemand- un conseil sur les les connexions des plaquettes, comme suit: (sous le titre : Praktischer Aufbau)

- Le câblage des plaquettes ne pose aucun problème pour autant que l'on utilise du câble coaxial (par exemple : RG 174 A) pour la partie HF et du câble blindé pour les parties BF.

Note : Par câble blindé je sousentends du câble pour microphone. (note personnelle).

Voilà...Je pense avoir apporté un peu d'eau à vos moulins et si quelqu'un veut bien se charger de la traduction du texte allemand, comme on le trouve dans ONVL 12/89....cela pourrait encore en ajouter, de l'eau...Sait-on jamais.

Buon lavoro. (Hi)

José, ON7TP.

MINISTRE DES COMMUNICATIONS

F. 87 — 2318

Arrêté royal
modifiant l'arrêté royal du 15 octobre 1979
relatif aux radiocommunications privées

RAPPORT AU ROI

La Conférence européenne des Administrations des Postes et Télécommunications (CEPT) s'efforce de supprimer, sinon de simplifier dans la mesure du possible les formalités de passage aux frontières des personnes détentrices d'émetteurs-récepteurs radio-électriques.

Les détenteurs de telles stations doivent de toute façon être titulaires d'une autorisation d'établir et de faire fonctionner ces stations dans leur propre pays.

Les recommandations suivantes ont entre autres été formulées :

- 1° la recommandation T/R61-01 relative à la licence de radio-amateur CEPT;
- 2° la recommandation T/R20-07 relative à la libre circulation, en vue de l'utilisation d'un pays à l'autre, des émetteurs-récepteurs de faible puissance mobiles et portatifs dans la bande des 27 MHz;
- 3° la recommandation T/R21-06 relative aux conditions applicables aux équipements radioélectriques mobiles terrestres transportés, mais non utilisés, pendant de brefs trajets et séjours dans les pays membres de la CEPT.

Le projet d'arrêté que nous avons l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté vise à intégrer ces trois recommandations dans la réglementation belge relative aux radiocommunications.

D'autre part, les Belges qui se rendront à l'avenir dans un des pays membres de la CEPT seront également dispensés de l'obligation d'obtenir les autorisations exigées aussi bien par les autorités des pays de transit éventuels, que par celles du pays de destination.

Toutefois, étant donné que certains pays membres ont promulgué, pour les radiotéléphones B27, une réglementation qui diffère d'une façon importante de la recommandation CEPT et de la réglementation belge en la matière, il semble préférable de conclure pour ces stations des conventions bilatérales qui seraient citées dans les titres d'autorisation des pays intéressés, de sorte que le contrôle de ces documents ne suscite pas de difficultés.

Enfin cette mesure aura comme avantage d'éliminer nombre de documents, demandés surtout en périodes de vacances, souvent tardivement et qui présentent l'inconvénient de coûter plus qu'ils ne rapportent comme droits de dossier et de contrôle.

Nous avons l'honneur d'être,

Sire,

de Votre Majesté,
les très respectueux
et très fidèles serviteurs,

Le Premier Ministre,

W. MARTENS

Le Secrétaire d'Etat aux Postes, Télégraphes et Téléphones,
Mme P. D'HONDT-VAN OPDENBOSCH

AVIS DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat, section de législation, neuvième chambre, saisi par le Secrétaire d'Etat aux Postes, Télégraphes et Téléphones, le 11 septembre 1987, d'une demande d'avis sur un projet d'arrêté royal « modifiant l'arrêté royal du 15 octobre 1979 relatif aux radiocommunications privées », a donné le 23 septembre 1987 l'avis suivant :

Dispositif

Article 1er. L'article 5, 6°, en projet, serait rédigé plus clairement comme suit :

« 6° les stations d'amateur détenues par des personnes... couverts par une autorisation délivrée par l'autorité de :

autorisation qui mentionne les renseignements suivants :

a, b, c, d et e... (comme dans le projet);

f) le nom de l'autorité qui a délivré l'autorisation; » (même rédaction pour le 7°, e, et pour le 8°, e).

Dans le texte français du 6°, il y a lieu d'écrire, en respectant l'ordre alphabétique, « Cité du Vatican » au lieu de « Vatican Cité » et, au e, « édictée » au lieu de « éditée ».

Le 8° devrait être rédigé sur le modèle du texte proposé ci-avant pour le 6°.

En outre, au d, il y a lieu, de l'accord du délégué du Ministre, de supprimer les mots « le cas échéant ».

La chambre était composée de :

MM. :

H. Rousseau, président de chambre;

P. Fincœur et R. Andersen, conseillers d'Etat;

J. De Gavre en F. Delpérée, assesseurs de la section de législation;

Mme R. Deroy, greffier.

La concordance entre la version française et la version néerlandaise a été vérifiée sous le contrôle de M. R. Andersen.

Le rapport a été présenté par M. C. Rousseaux, premier auditeur.

Le greffier,
R. Deroy.

Le président
H. Rousseau.

LE DIMANCHE MATIN
ECOUTEZ
de 11 à 12 heures
ON 4 U B
la station nationale de
l'U.B.A.

3,624 MHz en SSB
144,800 MHz en FM

17 NOVEMBRE 1987. — Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 15 octobre 1979 relatif aux radiocommunications privées

BAUDOUIN, Roi des Belges,
A tous, présents et à venir, Salut.

Vu la loi du 30 juillet 1979 relative aux radiocommunications (1), notamment l'article 3, § 2;

Vu l'arrêté royal du 15 octobre 1979 relatif aux radiocommunications privées (2), notamment l'article 5;

Vu l'avis du Conseil d'Etat;

Sur la proposition de Notre Premier Ministre et de Notre Secrétaire d'Etat aux Postes, Télégraphes et Téléphones,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1er. L'article 5 de l'arrêté royal du 15 octobre 1979 relatif aux radiocommunications privées est complété comme suit :

6° les stations d'amateur détenues par des personnes domiciliées à l'étranger qui séjournent moins de trois mois dans le Royaume, si l'établissement et le fonctionnement de ces stations sont couverts par une autorisation délivrée par l'autorité de :

Allemagne (République Fédérale), Autriche, Chypre, Cité du Vatican, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume Uni, Saint-Marin, Suède, Suisse, Turquie ou Yougoslavie,

autorisation qui mentionne les renseignements suivants :

- a) le nom et l'adresse du titulaire;
- b) l'indicatif d'appel;
- c) la durée de validité;
- d) la classe de licence :

Classe I, permettant l'utilisation de toutes les bandes de fréquences attribuées aux radioamateurs;

Classe II, permettant l'utilisation de toutes les bandes de fréquences supérieures à 144 MHz attribuées aux radioamateurs;

Classe III, permettant uniquement l'utilisation de la bande de fréquences 144-146 MHz;

e) la déclaration que la station d'amateur est conforme aux dispositions de la recommandation édictée en la matière par la Conférence Européenne des Administrations des Postes et Télécommunications (CEPT);

le nom de l'autorité qui a délivré l'autorisation;

7° les radiotéléphones pour la bande des 27 MHz, détenues par des personnes domiciliées à l'étranger séjournant moins de trois mois dans le Royaume, si l'établissement et le fonctionnement de ces stations sont couverts par une autorisation délivrée par l'autorité du pays d'origine,

autorisation qui mentionne les renseignements suivants :

- a) le nom et l'adresse du titulaire;
- b) le cas échéant, l'indicatif d'appel;
- c) la durée de validité;
- d) la déclaration que le radiotéléphone B27 satisfait aux dispositions d'une convention conclue entre l'autorité compétente du pays d'origine et le Ministre;
- e) le nom de l'autorité qui a délivré l'autorisation;

8° les stations du service mobile terrestre, détenues par des personnes domiciliées à l'étranger qui séjournent moins de trois mois dans le Royaume, si l'établissement et le fonctionnement de ces stations sont couverts par une autorisation délivrée par l'autorité de :

Allemagne (République Fédérale), Autriche, Chypre, Cité du Vatican, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume Uni, Saint-Marin, Suède, Suisse, Turquie ou Yougoslavie,

autorisation qui mentionne les renseignements suivants :

- a) le nom et l'adresse du titulaire;

(1) *Moniteur belge* du 30 août 1979.

(2) *Moniteur belge* du 30 octobre 1979

b) le cas échéant, l'indicatif d'appel;

c) la durée de validité;

d) la déclaration que les stations peuvent être utilisées dans le Royaume sur base d'une convention entre l'autorité du pays d'origine et le Ministre; si une telle déclaration n'est pas mentionnée dans l'autorisation, la station ne peut être utilisée dans le Royaume;

e) le nom de l'autorité qui a délivré l'autorisation.

Art. 2. Notre Secrétaire d'Etat aux Postes, Télégraphes et Téléphones est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 17 novembre 1987.

BAUDOUIN

Par le Roi :

Le Premier Ministre,

W. MARTENS

Le Secrétaire d'Etat aux Postes,
Télégraphes et Téléphones,

Mme P. D'HONDT-VAN OPDENBOSCH

**Table 2—50MHz
Beacons**

Frequency	Callsign	Location
50-005	H44HIR	Solomon Is
50-005	ZS2SIX	Cape Province
50-005	ZS5VHF	Cape Province
50-006	GB3RMK	Inverness
50-010	ZS1STB	Still Bay
50-010	ZS6STB	Vereeniging
50-015	SZ2DH	Athens
50-020	GB3SIX	Wales
50-025	ZS6SIX	Kempton Park
50-025	6Y5RC	Jamaica
50-030	ZS6PW	
50-035	ZB2VHF	Gibraltar
50-039	FY7THF	French Guiana
50-041	WA8KGG	NE Ohio
50-045	OX3VHF	Svalbard I.
50-050	GB3NHQ	Hertfordshire
50-055	ZS6DN	
50-060	ZS6DN/B	Pretoria
50-062	PY2AA	San Paulo
50-062	W3VD	Laurel, MD
50-075	VS6HK	Hongkong
50-080	T12NA	San Jose
50-080	ZS5VHF	Durban
50-088	VE1SIX	New Brunswick
50-098	ZS6LN	Transvaal
50-099	KH6EQ	Pearl Harbour
50-110	ZS6LN	
50-110	ZS6SS	
50-499	5B4CY	Cyprus
50-945	ZS1SIX	Cape Province
52-200	VK8VF	Darwin
52-300	VK6RTV	Perth
52-320	VK6RTT	Carnarvon
52-330	VK3RGG	Geelong
52-350	VK6RTU	Kalgoorlie
52-500	ZL2VHM	Palmerston
52-510	ZL2MHF	Mt Climie

20.

Vandeputte Robert
ON4VL/Lge
22 rue de la Tonne
4300 ANS
041.637410

Ans , le 13 février 1990 .

A Messieurs les PS-LG U.B.A.

Chers amis ,

Veillez trouver ci-dessous le compte rendu de la réunion Administrateurs-Présidents de provinces qui a eu lieu le 10 février 1990 à Bruxelles .

Réf:-Invitation du 30 janvier 1990 et ordre du jour,

- Rapport du 09 février 1990 que je vous ai déjà envoyé.
- Lettre de LGO ,
- Lettre de RAT + RÉPONSE DE ON4WF

Point 1. Approbation du PV de la réunion du 14 novembre 1989 .

Point 2.-Pour obtenir un indicatif spécial à l'occasion d'une manifestation, il convient de s'adresser à ON6IS Administrateur chargé des relations avec la RTT . Celui-ci examinera les meilleurs arguments à faire valoir auprès de la Régie pour obtenir satisfaction . Dès l'acquisition d'un indicatif spécial, en informer ON4KE pour le service QSL .

- ON6IS conseille à ce que le QRM causé sur le canal ØLU soit réglé à l'amiable avec le réseau de télédistribution local .
- L'U.B.A est consciente à ce que les émissions de ON4UB ne puissent être recues 5/5 sur tout le territoire national .
- La demande de rectification du règlement des Contests VHF sera examinée par la commission VHF et une réponse fournie via le Conseil d'Administration . Voir aussi CQ QSC 01/90 page 42 .
- ON6UG va proposer au comité HF de reconsidérer le règlement Contest HF ; c'est-à-dire " Ne sont prises en considération pour le classement des sections UBA que les sections dont parviennent au moins 5 logs(CN et ONL réunis) avec au moins 25 QSC valables ou 25 stations entendues " .
- Les frais de déplacements des Présidents de Sections qui vont activer ON4UB le dimanche matin sont remboursés .
- ON1KIT,Christiane insiste pour que tout article devant être incéré dans le CQ QSC lui parvienne le plus vite possible,étant tenue aussi par la mise en page .
- Le Président UBA demande aux sections à se préparer d'accueillir les scouts et de participer aux Jota futurs .
- Il faut savoir que le taux de TVA ajouté à notre redevance RTT est une disposition légale nouvelle incontournable.
- ON4KE signale que l'apport publicitaire pour le CQ QSC est loin d'être négligeable puisqu'il se monte à 600000 Frs.

- Point 3.-Le Président CN4WF pose la question à savoir s'il est envisageable à ce que l'U.B.A apparaisse dans " Annuaire Commercial et Professionnel PAGES D'OR " .
Coût : de 25000 à 45000 francs .
-Il rappelle la représentation de l'U.B.A en Roumanie par CN4YH Paul Président provincial de Namur .
Il signale que rien ne nous empêche d'adopter une section roumaine. Le Président des radio-amateurs roumains est YO3APG .
L'adoption de village roumain est une initiative belge.
- Point 4.-CN4WF insiste sur le fait que seules les activités radio tombent sous l'emblème U.B.A.
Une partie de foot n'est pas une activité radio .
- Point 5.-Il faut se rappeler que les radio-amateurs sont à la disposition de la Croix-rouge de Belgique.
que les demandes d'activités doivent être faites par la C-R vers les R-A et non l'inverse .
Seule la C-R provinciale est demanderesse .
- Point 6.-Conserver à l'esprit que toute réalisation personnelle d'émetteur doit subir le contrôle RTT et que la Régie est favorable à des contrôles de matériel groupé en un même endroit . Ces contrôles seraient effectués le samedi . Un maximum de dix TX pourraient être rassemblés et testés en une journée .
-Il y a beaucoup d'activités en WV .
-Le Président de la province du Luxembourg voudrait voir le long de ses auto-routes des panneaux CNØLU-145.750.
-Convention VHF le 28 avril à BXE . (4TX) .
-ARDF le 05 mai en Forêt de Soigne par BXE . (4ES) .
-Portes ouvertes à Forêt le 19 et 20 mai organisé par le Brabant francophone .
-L'U.B.A est sollicitée pour organiser en 1991 la compétition " CW Speed " . Le Président de l'U.B.A va contacter le DARC organisateur de l'an dernier pour glaner les renseignements utiles quant à son coût .
-De belles cravates " U.B.A " seront vendues à l'A.G. de 1990 . Plus ou moins 400 fcs pièce ainsi que des petits fagnons .
-Le Vice-Président-Secrétaire francophone , CN1KTA , fait remarquer à ON4VL qu'il ne lui est pas possible de tout reprendre en détail dans ses PV de réunions qui sont approuvés à la réunion suivante .

.PP-UBA-LG.

A : ON1KEL, ON4DX, ON6CR, ON6KU, ON7AD, ON7HS.
ON1KTA.

Réunion Administrative du vendredi 16 février 1990.

Présents : ON1KBK, ON1KPO, ON4DX, ON4KGL, ON4MI, ON4VL, ON6AM, ON6IY.

Excusés : ON6MA, ON4KDM, ON6TJ, ON6AO, ON6PM, ON5TH, ON4NL, ON1081, ON5PO, ON4KDM.

Ordre du jour:

1° Synthèse de la visite du Président

Il y a deux sortes d'assurances : -indemnité:as.de choses
-vie:corporel,R.C.

Exposé clair,utile,point de départ de réflexion pour Lge
Quelques OMs de la section iront à la réunion du GDV pour sensibiliser les amis de Verviers et envisager une entente au niveau provincial.

Première solution: + 150 f à la cotisation annuelle U.B.A

Deuxième solution: cotisation + as. 24/24 heures (R.E.F)

n.b. dans ce cas aider les membres qui ont souscrits.

Ecrire au Président pour le remercier de sa visite à LGE.

Troisième solution:assurance au niveau de Lge seule si pas de réponse de l'U.B.A.

2° Soirée Lge

Le CM demande que l'on fasse de la publicité pour la soirée à Oneux lors des divers QSO de section.

Le bulletin de participation fera acte de réservation.

Des bulletins seront distribués lors de la visite à Verviers.

3° Portes ouvertes

Ecrire au responsable du CQ/QSO afin de signaler les portes ouvertes et la soirée.

4° Field-day

Joseph,ON4MI signale qu'il se rendra également au GDV avec ON6AO pour envisager les problèmes du matériel FD - VHF.

5° Décision de faire tous les contests VHF depuis St

Laurent pour former les nouveaux licenciés.

6° Le CM demandera au responsable QSL de lui fournir

les noms des OMs ayant des qsl en suspend afin d'en faire une liste qui sera publiée dans le ON5VL.

R.A.T

RADIO AMATEURS TILLEUR.

INVITATION.

7 ET 8 AVRIL 1990.

PROGRAMME=

3 EME- WEEK-END PORTES OUVERTES ORGANISE PAR LA
SECTION RADIO AMATEURS TILLEUR.
OUVERTURE LE SAMEDI A 13H.

ADRESSE ECOLE ST HUBERT TILLEUR.
PLACE DE L'EGLISE.

SAMEDI=

Démonstration de différents modes de communication.
Collections diverses; Clés de telegraphie, diplomes.
Exposé et debat sur les satellites par ON1KHP.
Démonstration montage fabrication maison des OM'S
Exposition fantastique vieilles radio's debut 1940
à ce jour.
Les visiteurs seront guidés par nos membres.

Avec participation: Des Stands Commerciaux.
Star Electronic ; I.C.E.M et autres.
Marché aux puces dès l'ouverture.

Gastro et bar ouvert pour tous.

DIMANCHE=

Début de la journée à 9h00.

Brocante de matériel radio et pièces détachées
ainsi qu'un marché aux puces de matériel informatique.
Il y aura également différentes expositions.
Stands commerciaux et autres.

A midi un mini gastro avec au menu:

- Potage
- Sandwichs divers
- Gaufres
- Boissons divers

Le bar sera ouvert tout le week-end pour permettre d'entamer ou
d'achever des dialogues entre OM 'S ET YL'S

Remarques: La location des tables exposants 150 Fr/table

Dimensions 1.00m sur 0.60

Une réservation au plus tard 8 jours à l'avance est

souhaitée via ON7BM au 041/33.77.40 après 19h30.

Egalement via 2 Metres sur 145.575 Mhz.

Guidage 145.575 MHZ. ou sur le relais ON0LG pour nos visiteurs

ON-F-PA-ET DL

L I E G E

L G E

activites et participations de la section

- Participation aux émissions nationales de ON4UB
- Participations aux FIELD-DAY (décimétrique, métrique et a.t.v)
- Assemblée mensuelle des Membres tous les mois (sauf 07 et 08)
- Assemblée générale annuelle et élection du CM.
- Représentation à l' Assemblée Générale de l' U.B.A
- Trois shacks actifs.
- Approches des techniques nouvelles (RTTY, PACKET, SATELLITES)
- Cours pour les ONLs
- Journal d'information - Le " ON5VL "
- Un service QSL (présence du responsable aux réunions mensuelles)
- Bibliothèque et notes de cours - cassettes morse disponibles.
- Conférences et exposés techniques.
- Réunion hebdomadaire (shack de l'Institut St. Laurent)
- Attribution du diplôme (DVL)
- Contests HF et VHF faits à partir du shack St. Laurent.
- Insignes et écussons divers disponibles.

Cotisation : 350 frs par an à verser au compte
340-0307582-33

Reunions mensuelle : Centre d'accueil piscine de Herstal
Le 2 ième mercredi du mois (sauf 07 et 08)
19.30 hrs - téléphone : 041-48.00.96

Reunion hebdomadaire : Tous les samedis de l'année
Shack St. Laurent - de 13.30 à 16.55 hrs

Remarque : Pour recevoir ce mensuel, il faut :

- Etre membre UBA ou membre IARU
- Etre en ordre de cotisation L.G.E